



CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 15 OCTOBRE 2021

n°2021/004

Le vendredi quinze octobre deux-mille-vingt et un à 14h30, s'est réuni le Conseil d'Administration du Centre de Gestion, au siège du Centre, 40 Allée de la Ronce à ISNEAUVILLE, sur convocation de Jean-Claude WEISS, Président.

ETAIENT PRESENTS :

➤ Membres titulaires

Nicolas BERTRAND, Christophe BOUILLON, Mélanie BOULANGER, Claudine BRIFFARD, Jean CHOMANT, Annic DESSAUX, Éric HERBET, Laurent JACQUES, Blandine LEFEBVRE, Claude LEUMAIRE, Jean-François MAYER, Pierre PELTIER, Anne-Émilie RAVACHE, François ROGER, Françoise UNDERWOOD, Martine VIALA, Jean-Claude WEISS

➤ Membres suppléants

Marie-Claude BEAUFILS, Jacques DELLERIE, Christine LEDUN, Sophie SCHNEIDER

AVAIENT DONNE POUVOIR :

- Bastien CORITON à Christophe BOUILLON
- Marie-Françoise LOISON à Jean-Claude WEISS

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

- Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK
- Martine VIALA (à partir de 15h45)
- Christophe BOUILLON (à partir de 15h50)

Secrétaire de séance : Monsieur Jean CHOMANT

Monsieur Bruno ANNE, Receveur du Centre de Gestion, était excusé.

Antoine AMELINE, Directeur du Centre, et Stéphanie L'HERMITTE, Assistante à la Direction, assistaient également à la réunion.

*

**



Après avoir souhaité la bienvenue à ses collègues et constaté que le quorum était atteint, le Président déclare la séance ouverte.

Le Président invite ensuite les administrateurs à procéder à l'examen de l'ordre du jour.

*

**

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 JUIN 2021 – COMPTE-RENDU - APPROBATION

Le compte-rendu de la réunion du Conseil d'Administration du 24 juin 2021 n'appelant aucune observation de la part des administrateurs, Monsieur WEISS propose de le mettre aux voix. Il est adopté à l'unanimité.

CENTRE DE GESTION – DÉLÉGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU PRÉSIDENT – COMPTE-RENDU

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, prend acte des contrats signés par Monsieur WEISS, du 1^{er} juin au 15 septembre 2021, dans le cadre de la délégation qu'il a reçue par délibération du 04 Novembre 2020.

CENTRE DE GESTION – MISSION RGPD – AJUSTEMENT TARIFAIRE POUR LES COMMUNES NON AFFILIÉES - AUTORISATION

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- autorise la création, à compter du 1^{er} janvier 2022, d'une mission d'accompagnement à la mise en conformité au RGPD, spécifiquement destinée aux communes et établissements publics non affiliés de Seine-Maritime comptant plus de 350 agents,
- décide que cette mission comporte les prestations décrites dans le rapport présenté en séance,
- adopte les modalités financières de la mission ainsi que la tarification annuelle ci-après :
Commune de Seine-Maritime non affiliée : 4 000 € (tarif 2022).

COOPÉRATION RÉGIONALE – CRÉATION D'UNE MISSION DE CONSEIL EN ORGANISATION - AUTORISATION

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- Se prononce favorablement sur le principe de la création d'une nouvelle mission optionnelle tarifée « Conseil en organisation », telle que décrite dans le rapport et s'inscrivant dans le cadre d'une coopération interdépartementale entre les CDG du Calvados, de la Manche et de la Seine-Maritime conformément au schéma de coordination, de mutualisation et de spécialisation qu'ils ont signé le 18 décembre 2020,



- Agrée les termes du projet de convention joint au rapport présenté en séance et autorise le Président à signer celle-ci,
- Adopte et décide de la mise en œuvre de la grille tarifaire des prestations de Conseil en organisation telle qu'elle figure ci-après (tarifs 2022)

| Mission de conseil en organisation et d'accompagnement du changement | Tarif ½ journée | Tarif journée entière | Tarif horaire |
|--|-----------------|-----------------------|---------------|
| Collectivités affiliées | 260 € | 450 € | 70 € |
| Collectivités non affiliées | 310 € | 540 € | 85 |

- Décide que le CDG du Calvados assurera la gestion administrative et financière de la mission, notamment le recrutement et l'encadrement du / de la consultant(e),
- Délègue au Président, sur la base des éléments contenus dans le rapport et dans la convention à signer avec les autres Centres de Gestion, la mise en œuvre de la mission et notamment la signature des conventions à intervenir avec les collectivités, le règlement d'adhésion à la mission ainsi que les éléments de communication et d'information.

CENTRE DE GESTION – PÔLE « SANTE/PRÉVENTION » - ÉVOLUTION DE LA MISSION D'AIDE A LA RÉALISATION DU DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS - AVIS

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- autorise le nouveau dimensionnement présenté dans le rapport pour les différents volets de la mission DUERP à compter du 1^{er} janvier 2022,
- adopte les nouveaux tarifs associés à cette refonte de la mission qui seront appliqués à compter de l'année 2022 pour les futurs conventionnements (les conventions de mission d'ores et déjà signées sur la base de l'ancien dispositif sont maintenues, sans modification, aux conditions en vigueur lors de la date de signature),
- demande au Président de communiquer auprès des collectivités et établissements affiliés et non affiliés sur ces nouvelles modalités de mission.



CENTRE DE GESTION- ORGANIGRAMME DES SERVICES – TABLEAU DES EMPLOIS BUDGÉTAIRES – MODIFICATION - AUTORISATION

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- autorise les modifications de l'organigramme proposées dans le rapport, à la date du 1^{er} novembre 2021
- procède à la création et à la suppression des postes mentionnés ci-après à la date du 1^{er} juillet 2021 (ou du 1^{er} novembre pour les postes d'Attaché hors classe et de Rédacteur) :

| Pôle/service | Poste supprimé | Poste créé |
|--|--|--|
| Pôle « Finances et Moyens Généraux » Unité « accueil » | Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe | Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe |
| Pôle « Finances et Moyens Généraux » Unité « Archives » | Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe | Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe |
| Service « Assurances statutaires et instances médicales » du Pôle « Assistance Statutaire » | Rédacteur | Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe |
| Service « Concours et examens professionnels » du Pôle « Emploi territorial » | Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe | Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe |
| Service « Juridique et documentation et instances disciplinaires » du Pôle « Assistance statutaire » | Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe | Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe |
| Service « Médecine professionnelle » du Pôle « Santé/Prévention » | Infirmier en soins généraux classe normale | Infirmier en soins généraux classe supérieure |
| Service « Intervention en prévention des risques professionnels » du Pôle « Santé/Prévention » | Ingénieur | Ingénieur Principal |
| Pôle « Santé/Prévention » Responsable de Pôle | Attaché principal | Attaché principal hors classe |
| Pôle « Finances et Moyens Généraux » Unité « Archives » | - | Rédacteur |



CENTRE DE GESTION – RECOURS AUX AGENTS CONTRACTUELS SUR EMPLOI PERMANENT – DÉTERMINATION DU NIVEAU DE RÉMUNÉRATION - AUTORISATION

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- autorise le Président à signer les contrats avec les agents contractuels de catégories A, B et C recrutés sur emploi permanent au titre de l'article 3-3,2° de la loi 84-53 du 26 janvier 1984,
- décide que la rémunération des agents contractuels des catégories A, B et C sera fixée par référence à l'échelle indiciaire de l'emploi occupé,
- autorise le Président, à l'intérieur de l'échelle indiciaire visée, à déterminer la rémunération des agents concernés en prenant en compte les fonctions exercées, leurs qualifications et leur expérience,
- autorise le Président à signer les avenants aux contrats de travail des agents contractuels, recrutés au titre de l'article 3-3,2° de la loi 84-53 du 26 janvier 1984, dès lors que ces documents ont vocation à faire évoluer la rémunération des agents concernés ou à leur appliquer des dispositions législatives ou réglementaires (passage en CDI, renouvellement de période d'essai, modification des conditions d'emploi, etc.).

CENTRE DE GESTION – ÉVALUATION PROFESSIONNELLE – SUPPORT D'ENTRETIEN PROFESSIONNEL ET GUIDE DESTINÉ AUX ÉVALUATEURS – MODIFICATION - AVIS

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, autorise les modifications du support d'entretien professionnel et du guide destiné aux évaluateurs.

CENTRE DE GESTION – RÈGLEMENT RELATIF A L'ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL – MODIFICATION - AUTORISATION

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, autorise la modification de l'annexe 1 du règlement intérieur relative au règlement d'organisation du temps de travail.

CENTRE DE GESTION – INSTITUT DE PRÉPARATION A L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE (IPAG) – CONSEIL DE GESTION DE L'INSTITUT – DÉSIGNATION D'UN(E) REPRÉSENTANT(E) DU CDG 76 - AUTORISATION

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, décide de procéder aux désignations suivantes :

- A titre principal :
 - ✓ Antoine AMELINE, Directeur du CDG 76, titulaire
 - ✓ Loïc PALOMBA, Chargé de mission « Mobilité/Reclassement/Handicap/Agents pris en charge », suppléant



- A titre complémentaire :
 - ✓ Leïla FOURNEAUX, Responsable du Service « Communication et Développement », titulaire
 - ✓ Patricia BOSSELIN, Responsable du Pôle « Emploi Territorial », suppléante.

CENTRE DE GESTION – PÔLE « EMPLOI TERRITORIAL » - FORMATION « SECRÉTAIRE DE MAIRIE » - SESSION 2021 – INFORMATION – SESSION 2022 - AUTORISATION

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser la signature d'une convention entre le Centre de Gestion, le CNFPT, Cap emploi et le FIPHFP pour l'organisation d'une formation au métier de Secrétaire de Mairie à destination des demandeurs d'emploi en situation de handicap,
- d'autoriser l'accueil des stagiaires dans les locaux du Centre de Gestion, le cas échéant,
- d'autoriser le Président du Centre de Gestion à signer tout acte administratif nécessaire à la mise en œuvre de ce dispositif.

CENTRE DE GESTION – RÈGLEMENT PORTANT ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL – ANNÉE 2022 – JOURS D'ARTT FIXES – FERMETURE DU CENTRE - PROPOSITION

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, valide les trois journées ARTT fixes proposées, à savoir :

- Vendredi 27 Mai 2022 (ascension)
- Vendredi 15 Juillet 2022
- Lundi 31 Octobre 2022.

CENTRE DE GESTION – FOURNITURE DE CHÈQUES DÉJEUNER – APPEL D'OFFRES - AUTORISATION

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- Décide de renouveler le marché de fourniture de titres-restaurant au profit du personnel du Centre de Gestion,
- Approuve le dossier de consultation des entreprises joint au rapport présenté en séance relatif à la « prestation de mise à disposition de titres restaurant support papier ou dématérialisés pour le personnel du CDG 76 »,
- Autorise le Président à lancer l'appel d'offres,
- Autorise le Président à signer le marché avec le candidat retenu par la Commission d'Appel d'Offres dès lors que la consultation aura été fructueuse.



CENTRE DE GESTION – EXERCICE 2020 – IMMOBILISATIONS RÉFORMÉES – SORTIE DE L’ACTIF DU CENTRE DE GESTION - AUTORISATION

Le Conseil d’Administration, à l’unanimité, autorise la sortie de l’actif du Centre de Gestion, des biens répertoriés à l’inventaire et figurant à l’annexe jointe, au motif qu’ils ont été réformés.

CENTRE DE GESTION – EXERCICE 2021 – BUDGET PRIMITIF – DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - AUTORISATION

Le Conseil d’Administration, à l’unanimité, adopte la décision modificative n°1 du budget primitif principal 2021 du Centre de Gestion :

| Section de Fonctionnement | BP | DM | BP + DM |
|---|------------------------|---------------------|------------------------|
| Recettes de l'exercice | 7 452 384.10 € | 365 975.00 € | 7 818 359.10 € |
| Dépenses de l'exercice (réel + ordre) | 7 772 133.30 € | 452 249.00 € | 8 224 382.30 € |
| Résultat 2021 prévisionnel | -319 749.20 € | -86 274.00 € | -406 023.20 € |
| Excédent de fonctionnement reporté | 4 751 315.18 € | | 4 751 315.18 € |
| Résultat prévisionnel de clôture | +4 431 565.98 € | -86 274.00 € | +4 345 291.98 € |

| Section d’investissement | BP | DM | BP + DM |
|---|------------------------|------------------|------------------------|
| Recettes de l'exercice | 457 177.30 € | 60 348.00 € | 517 525.30 € |
| Dépenses de l'exercice (réel + ordre) | 457 177.30 € | 60 723.00 € | 517 900.30 € |
| Résultat | 0.00 € | -375.00 € | -375.00 € |
| Excédent net d’investissement reporté | 2 068 461.30 € | | 2 068 461.30 € |
| Résultat prévisionnel de clôture | +2 068 461.30 € | -375.00 € | +2 068 086.30 € |

CENTRE DE GESTION – BUDGET 2022 – ENGAGEMENT, LIQUIDATION ET MANDATEMENT DES DÉPENSES D’INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF - AUTORISATION

Le Conseil d’Administration, à l’unanimité, autorise le Président, à engager, liquider et mandater les dépenses d’investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l’exercice 2021, ainsi que retracé dans le tableau ci-après :



| Compte | Crédits inscrits au budget primitif 2021 (hors reports et restes à réaliser) | Crédits inscrits à la Décision Modificative (hors reports et restes à réaliser) | Total crédits inscrits au budget 2021 | Crédits ouverts par anticipation = 25% du total des crédits inscrits au budget 2021 |
|---|--|---|---------------------------------------|---|
| 2051 – Concessions, droits similaires, brevets, licences, marques, procédés | 75 000.00 € | | 75 000.00 € | 18 750.00 € |
| Sous total chapitre 20 – Immobilisations incorporelles | 75 000.00 € | | 75 000.00 € | 18 750.00 € |
| 212 – Agencements et aménagements de terrains | 50 000.00 € | | 50 000.00 € | 12 500.00 € |
| 2131 – Bâtiments publics | 160 000.00 € | 40 650.00 € | 200 650.00 € | 50 162.50 € |
| 2182 – Matériel de transport | 80 000.00 € | | 80 000.00 € | 20 000.00 € |
| 2183 – Matériel de bureau et d’informatique | 45 000.00 € | | 45 000.00 € | 11 250.00 € |
| 2184 – Mobilier | 5 000.00 € | | 5 000.00 € | 1 250.00 € |
| 2188 – Autres matériels | 38 885.20 € | | 38 885.20 € | 9 721.30 € |
| Sous total chapitre 21 – Immobilisations corporelles | 378 885.20 € | 40 650.00 € | 419 535.20 € | 104 883.80 € |
| 2313 - Constructions | | 19 698.00 € | 19 698.00 € | 4 924.50 € |
| Sous total chapitre 23 – Immobilisations en cours | | 19 698.00 € | 19 698.00 € | 4 924.50 € |
| TOTAL | 453 885.20 € | 60 348.00 € | 514 233.20 € | 128 558.30 € |

CENTRE DE GESTION – EXERCICE 2022 – MISSIONS OPTIONNELLES – TARIFICATION - AUTORISATION

Le Conseil d’Administration, à l’unanimité :

- adopte les tarifs 2022 des missions optionnelles du Centre de Gestion, récapitulés dans le tableau annexé au rapport présenté en séance,
- décide leur mise en œuvre, à compter du 1^{er} janvier 2022, et autorise le Président à en communiquer sans délai le détail à l’ensemble des collectivités affiliées et non affiliées de Seine-Maritime.

CENTRE DE GESTION – ÉLUS DU CENTRE DE GESTION – PARTICIPATION A L’ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FNCDG – MANDAT SPÉCIAL - AUTORISATION

Le Conseil d’Administration, à l’unanimité, décide :

- d’accorder au Président Jean-Claude WEISS un mandat spécial pour se rendre à l’Assemblée Générale de la FNCDG les 9 et 10 décembre 2021 à LYON,



- d'autoriser le remboursement ou le paiement direct des frais engagés par Monsieur WEISS au titre de sa participation, sur la base des indemnités kilométriques et des dépenses réellement acquittées dans la limite des montants suivants :
 - ✓ Transport : 650 € maximum
 - ✓ Hébergement et restauration : 430 € maximum.

CENTRE DE GESTION – EXAMEN PROFESSIONNEL D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE – SESSION 2021 – DÉTERMINATION DU COÛT PAR LAURÉAT – FACTURATION AUX COLLECTIVITÉS NON AFFILIÉES - AUTORISATION

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, décide :

- De fixer à 426.06 € le coût par lauréat de l'examen professionnel d'« Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe » organisé par le Centre de Gestion en 2021,
- de fixer la participation des collectivités non affiliées qui recrutent des lauréats des concours et examens professionnels organisés par le Centre de Gestion, selon le coût par lauréat, ainsi déterminé,
- S'agissant d'un examen professionnel de la catégorie C, d'autoriser le recouvrement du coût lauréat ainsi déterminé, auprès des collectivités non affiliées qui auraient recruté un lauréat figurant sur la liste de l'examen professionnel susvisé.

CENTRE DE GESTION – CONCOURS D'AGENT DE MAÎTRISE SPÉCIALITÉ « BÂTIMENT, TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE ET RÉSEAUX DIVERS » - SESSION 2021 – DÉTERMINATION DU COÛT PAR LAURÉAT ET PAR SPÉCIALITÉ – FACTURATION AUX COLLECTIVITÉS NON AFFILIÉES - AUTORISATION

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, décide :

- De fixer à 1 023.64 € le coût par lauréat du concours d'« Agent de maîtrise – spécialité bâtiment, travaux publics, voirie et réseaux divers » organisé par le Centre de Gestion en 2021,
- de fixer la participation des collectivités non affiliées aux CDG normands qui recrutent des lauréats des concours et examens professionnels organisés par le Centre de Gestion, selon le coût par lauréat, ainsi déterminé,
- s'agissant d'un concours de catégorie C, d'autoriser le recouvrement du coût lauréat ainsi déterminé, auprès des collectivités non affiliées qui auraient recruté un lauréat figurant sur la liste du concours susvisé,
- d'autoriser le recouvrement auprès des Centres de Gestion normands, de la participation due pour l'organisation de ce concours pour un montant total de 23 117.38 €.



CENTRE DE GESTION – EXAMEN PROFESSIONNEL D’AGENT DE MAÎTRISE – SESSION 2021 – DÉTERMINATION DU COÛT PAR LAURÉAT ET PAR SPÉCIALITÉ – FACTURATION AUX COLLECTIVITÉS NON AFFILIÉES - AUTORISATION

Le Conseil d’Administration, à l’unanimité, décide :

- De fixer à 356.46 € le coût par lauréat de l’examen professionnel d’« Agent de maîtrise » organisé par le Centre de Gestion en 2021,
- de fixer la participation des collectivités non affiliées qui recrutent des lauréats des concours et examens professionnels organisés par le Centre de Gestion, selon le coût par lauréat, ainsi déterminé,
- s’agissant d’un examen professionnel de la catégorie C, d’autoriser le recouvrement du coût lauréat ainsi déterminé, auprès des collectivités non affiliées qui auraient recruté un lauréat figurant sur la liste de l’examen professionnel susvisé.
- et d'autoriser le recouvrement auprès du Centre de Gestion de l’Eure, de la participation due pour l'organisation de ce concours pour un montant total de 12 485.07 €.

CENTRE DE GESTION – MÉDIATION PRÉALABLE OBLIGATOIRE – RAPPORT DU CONSEIL D’ÉTAT – ÉVOLUTION DE LA MISSION - INFORMATION

Le Conseil d’Administration prend connaissance du bilan final du Conseil d’Etat sur l’expérimentation de la MPO ainsi que de ses préconisations.

CENTRE DE GESTION – PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE – NOUVELLE MISSION OBLIGATOIRE DES CENTRES DE GESTION - INFORMATION

Le Conseil d’Administration prend connaissance de la mise en place dès janvier 2022, sous réserve de la parution des décrets d’application, de la nouvelle mission obligatoire relative à la protection santé et prévoyance des agents territoriaux.

CENTRE DE GESTION – VACCINATION ANTI-COVID – MOBILISATION DU CENTRE DE GESTION - INFORMATION

Le Conseil d’Administration prend connaissance de ce premier bilan de la vaccination au CDG.

*
**

Monsieur WEISS précise aux membres de l’assemblée que la prochaine séance du Conseil d’Administration est prévue le jeudi 27 janvier 2022 à 14h00.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h00.

Le Secrétaire,
Jean CHOMANT

Le Président,
Jean-Claude WEISS